



COMMUNIQUÉ FINANCIER DU GROUPE AFMA

RÉSULTATS ANNUELS 2024

Le conseil d'administration d'AFMA s'est réuni le mercredi 26 mars 2025, sous la présidence de Farid Bensaid, pour examiner l'activité du groupe AFMA et arrêter les comptes de l'exercice 2024.

CHIFFRES CLÉS

Comptes consolidés (en MDH)	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	286,2	258,8	11%
EBITDA	137,5	122,7	12%
Résultat d'exploitation courant	117,0	105,8	11%
Résultat net consolidé	74,2	62,5	19%
Résultat net part du groupe	72,4	59,9	21%
Comptes sociaux (en MDH)	2024	2023	Variation
Résultat net	65,1	57,8	13%

Le Groupe AFMA confirme sa dynamique et sa position de leader du secteur du courtage en assurance au Maroc en réalisant en 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 286,2 MDH correspondant à une croissance de 11% par rapport à 2023.

Le résultat d'exploitation courant consolidé s'établit à 117 MDH, en hausse de 11 % par rapport aux 105,8 MDH enregistrés en 2023.

Le résultat net consolidé atteint 74,2 MDH contre 62,5 MDH l'année précédente marquant une augmentation de 19%.

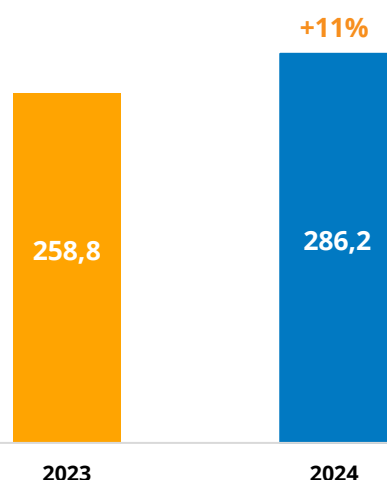
Le résultat net part du groupe s'élève à 72,4 MDH enregistrant une progression de 21 % par rapport à 2023.

Le résultat net social d'AFMA SA s'établit à 65,1 MDH en hausse de 13% par rapport à 2023.

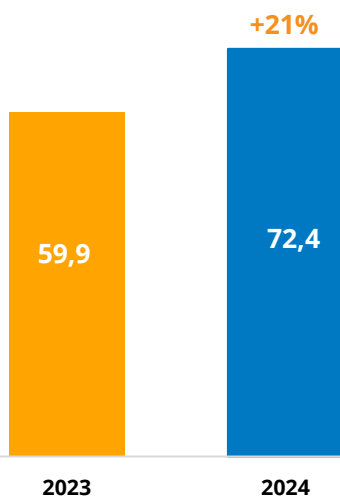
Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution de dividendes d'un montant total de 60 millions de dirhams, soit 60 dirhams par action.

AFMA poursuit sa stratégie de croissance et consolide son leadership sur le marché national du courtage en assurance.

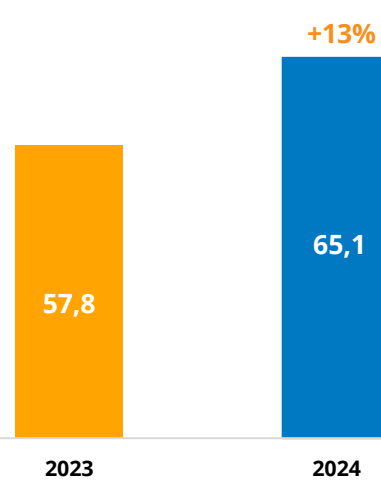
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE



RÉSULTAT NET SOCIAL



Le communiqué financier 2024 est disponible sur notre site internet : <https://afma.ma/communication-financiere/>

MONTANTS EN KDH	EXERCICE CLOS LE 31/12/2024			
	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	Brut	Amort et provisions	Net	Net
IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)	11 128	9 902	1 226	2 805
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	11 128	9 902	1 226	2 805
Primes de remboursements des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	23 921	6 119	17 802	9 793
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	22 142	6 119	16 023	8 560
Fonds commercial				
Autres immobilisations	1 780		1 780	1 233
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	44 443	24 283	20 159	18 335
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	444	431	12	44
Matériel de transport	506	330	176	233
Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	42 457	23 522	18 936	16 772
Autres Immobilis, corporelles				
Immobilis, corporelles en cours	1 036		1 036	1 286
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	80 785		80 785	79 830
Prêts immobiliers				
Autres créances financières	155		155	155
Titres de participation	80 631		80 631	79 676
Autres titres immobilisés				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes financières				
Total I (A+B+C+D+E)	160 278	40 304	119 973	110 763
STOCKS (F)				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	759 233	18 581	740 652	583 557
Fourniss. débiteurs, avances et acomptes	4 659	177	4 481	3 660
Client et comptes rattachés	665 414	18 403	647 010	474 736
Personnel	592		592	296
Etat	1 053		1 053	1 043
Comptes d'associés	0		0	0
Autres Débiteurs	85 552		85 552	102 665
Comptes de régularisation Actif	1 963		1 963	1 157
TITRES & VALEUR DE PLACEMENT (H)				82
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)				
Total II (F+G+H+I)	759 233	18 581	740 652	583 640
TRESORERIE- ACTIF	5 644		5 644	5 941
Chèques et valeurs à encaisser				211
Banques, T.G et C.C.P	5 640		5 640	5 724
Caisses, Régies d'avance et accreditifs	4		4	7
Total III	5 644		5 644	5 941
TOTAL GENERAL I + II + III	925 154	58 885	866 269	700 344

MONTANTS EN KDH	EXERCICE CLOS LE 31/12/2024			
	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
	Propres à l'exercice	Concernant exe. Précédents		
	1	2	3 = 1+2	4
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'Etat)				
Ventes de biens et services produits	241 376		241 376	217 411
Chiffre d'affaires	239 503		239 503	215 365
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation	254		254	258
Reprises expl.: transferts de charges	1 620		1 620	1 787
TOTAL I	241 376		241 376	217 411
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés (2) de matière et fournitures	11 041		11 041	10 469
Autres charges externes	72 233		72 235	62 598
Impôts et taxes	3 074		3 074	1 989
Charges de personnel	56 797		56 797	52 063
Autres charges d'exploitation	600		600	500
dotations d'exploitation	10 382		10 382	9 441
TOTAL II	154 127		154 128	137 059
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			87 248	80 351
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	7 710		7 710	7 002
Gains de change	3		3	0
Intérêts et autres produits financiers	2 375		2 375	2 533
Reprises financières, tranfserts de charges				
TOTAL IV	10 088		10 088	9 534
V CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts	3 590		3 590	3 526
Pertes de change	48		48	28
Autres charges financières				
Dotations financières				
TOTAL V	3 637		3 637	3 554
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)			6 450	5 980
VII RESULTAT COURANT (III + VI)			93 698	86 331
VIII PRODUIT NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisation	31		31	5
Subventions d'équilibre				
Reprise sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	205		205	29
Reprises non courantes: transferts de charges	200		200	0
TOTAL VIII	437		437	34
IX CHARGES NON COURANTS				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				184
Subventions accordées				0
Autres charges non courantes	7 011		7 011	4 837
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				800
TOTAL IX	7 011		7 011	5 822
X RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)			-6 575	-5 787
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)			87 124	80 544
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS	22 022		22 022	22 705
XIII RESULTAT NET (XI - XII)			65 102	57 839

MONTANTS EN KDH	EXERCICE CLOS LE 31/12/2024	
	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou personnel (1)	10 000	10 000
Réserves légales	1 000	1 000
Réserves diverses		
Report à nouveau (2)	2 887	48
Résultat net de l'exercice (2)	65 102	57 839
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	78 989	68 887
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)	600	800
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	600	800
DETTES DE FINANCEMENTS (C)	15 495	21 853
Emprunts obligatoires		
Autres dettes de financements	15 495	21 853
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financements		
Total I (A+B+C+D+E)	95 084	91 540
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	768 976	581 736
Fournisseurs et comptes rattachés	670 197	468 916
Clients créditeurs avances et acomptes	26 757	44 268
Personnel	1 992	3 560
Organismes sociaux	2 489	2 720
Etat	10 092	6 472
Comptes d'associés		
Autres Créanciers	54 796	54 830
Comptes de régularisation Passif	2 654	970
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	209	209
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		
Total II (F+G+H)	769 185	581 945
TRESORERIE - PASSIF	2 001	26 859
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques (soldes créditeurs)	2 001	26 859
TOTAL III	2 001	26 859
TOTAL GENERAL I+II+III	866 269	700 344

BDO Audit, Tax & Advisory

23, rue Ibrahim Lemtoui
Quartier Oass
2010 - Casablanca - Maroc

Aux Actionnaires de la société
AFMA S.A.,
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, Maroc

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFMA S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 79 589 039 MAD dont un bénéfice net de 65 101 986 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contrôle de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

BDO Audit, Tax & Advisory

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

— Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

forv/s mazars

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Routboudi, 7^{ème} étage
Casablanca, Maroc

BDO Audit, Tax & Advisory

Question clé de l'audit	Notre réponse
Evaluation des titres de participation	
Au 31 décembre 2024, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 80.631 K MAD, soit 9% du total actif. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable.	Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à : - Apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffres utilisés ; - Analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établies par la direction et soumises à l'approbation des organes de gouvernance ; - Comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations réalisées par la direction avec les données source par entité ; - Tester l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

forv/s mazars

BDO Audit, Tax & Advisory

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2024, la société AFMA S.A. a acquis des parts supplémentaires dans la société - Jean Busnot Maroc S.A. - pour 955 K MAD, portant ainsi sa participation dans cette filiale à 99,9%.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax & Advisory
BDO S.A. Maroc
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, Maroc
05 22 42 34 25

Forvis Mazars

forv/s mazars
76, Bd Abdelmoumen
Résidence Routboudi, 7^{ème} étage
Casablanca, Maroc
05 22 42 34 25

Taha FERDOUS

Associé

ACTIF CONSOLIDÉ EN KDH	31/12/2024	31/12/2023
Goodwill	68 734	68 734
Immobilisations incorporelles	21 920	14 260
Immobilisations corporelles (*)	108 940	83 430
Titres mis en équivalence		
Autres actifs financiers	893	540
Actifs d'impôts différés	6 518	6 225
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	207 004	173 189
Stocks et encours net		
Créances clients nettes	833 469	640 028
Autres créances courantes nettes	91 662	110 525
Autres actifs financiers		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 458	19 664
TOTAL ACTIFS COURANTS	936 589	770 217
TOTAL ACTIF	1 143 593	943 406

CPC CONSOLIDÉ EN KDH	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	286 224	258 770
Autres produits de l'activité	17	11
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	286 241	258 781
Achats consommés	-73 543	-67 454
Charges de personnel	-71 471	-65 850
Impôts et taxes	-3 715	-2 741
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	-20 490	-16 927
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-169 219	-152 973
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANT	117 022	105 808
Autres produits et charges d'exploitation non courants	-6 586	-6 519
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	110 436	99 289
Coût de l'endettement net	-8 780	-6 817
Autres produits et charges financiers	696	455
RÉSULTAT FINANCIER	-8 084	-6 362
RÉSULTAT AVANT IMPÔT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	102 352	92 927
Impôts sur les sociétés	-27 018	-27 356
Impôt différé	-1 112	-3 098
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	74 222	62 474
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	74 222	62 474
Résultat net des activités abandonnées		
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	74 222	62 474
Intérêts minoritaires	-1 868	-2 477
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	72 354	59 997
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	72,35	60,00

PASSIF CONSOLIDÉ EN KDH	31/12/2024	31/12/2023
Capital	10 000	10 000
Réserves Consolidées	-13 880	-19 204
Résultats consolidés de l'exercice	72 354	59 996
Ecarts de conversion	45	44
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	68 519	50 836
Réserves minoritaires	475	1 599
Résultat minoritaire	1 868	2 477
Ecarts de conversion	4	0
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	2 348	4 076
CAPITAUX PROPRES D'ENSEMBLE	70 867	54 912
Dettes financières non courantes :	105 717	92 775
-Dont dettes envers les établissements de crédit	17 132	18 362
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	88 585	74 413
Provisions non courantes		
Avantages au personnel	317	359
Impôt différé passif	1 635	230
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	107 669	93 364
Provisions courantes	361	361
Dettes financières courantes :	27 947	56 596
-Dont dettes envers les établissements de crédit	14 873	45 557
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	13 074	11 039
Dettes fournisseurs	860 967	641 087
Autres passifs courants	75 783	97 086
TOTAL DETTES COURANTES	965 058	795 130
TOTAL PASSIF	1 143 593	943 406

Entité	Activité	Pays	% de contrôle	Type contrôle	Méthode consolidation
AFMA SA	Courtage en assurance	Maroc	Mère	Mère	Mère
AFMA RABAT	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
AFMA MARRAKECH	Courtage en assurance	Maroc	99.87	CE	IG
AFMA TANGER	Courtage en assurance	Maroc	99.8	CE	IG
AFMA AGADIR	Courtage en assurance	Maroc	87.9	CE	IG
AFMA FES	Courtage en assurance	Maroc	99.93	CE	IG
MCA	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
AFMA OUJDA	Courtage en assurance	Maroc	99	CE	IG
AFMA LAAYOUNE	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
CAM	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
AFMA AFRICA	Holding	Maroc	99.6	CE	IG
AFMA KENITRA	Courtage en assurance		100	CE	IG
SAFE ASSUR	Courtage en assurance	Maroc	51	CE	IG
ASSURANCE AL FAHD	Courtage en assurance	Maroc	70	CE	IG
ACR-AFMA	Courtage en assurance	Cote d'ivoire	61	CE	IG
JEAN BUSNOT MAROC	Courtage en assurance	Maroc	99,9	CE	IG
AFMA DAKHLA	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG
AFMA MEKNES	Courtage en assurance	Maroc	100	CE	IG

Aux Actionnaires de la société
AFMA S.A.,
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca, Maroc

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **AFMA S.A.** et de ses filiales (Groupe **AFMA**), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **70.866.610 MAD** dont un bénéfice net consolidé de **74.221.687 MAD**.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'ensemble du groupe **AFMA** constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition	
La valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 68.734 KMAD au 31 décembre 2024. Ces actifs sont rattachés à des filiales acquises par la société AFMA . Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.	Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Pour chacune des UGT (Unité génératrice de Trésorerie) auxquelles sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à : - Apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ; - Approcher les valeurs nettes comptables des actifs testés avec la comptabilité ; - Analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ; - Apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ; - Analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ; - Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ; - Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.
La valeur recouvrable est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

— Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

— Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

— Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

— Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

— Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

— Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax & Advisory

Mostafa FRAIHA
Associé

Forv/s Mazars

Taha FERDAOUS
Associé